



Huissier note de frais exorbitante et cb bloquée

Par **zing75**, le 18/11/2009 à 06:27

Bonjour,

A la suite d'un jugement en ma défaveur j'ai reçu un procès verbal de saisie attribution .

La note de l'huissier me parait salée, pour une somme due à la base de 3200 euros, j'en suis à 1700 de frais

Dans les 3600 du principal (il y a la dette 3200 + frais de commandement de payer, etc.....)

Ce que je trouve exorbitant c'est les actes et débours + 720

Je suis d'accord pour payer, puisque le tribunal m'a donné tort, mais je voudrais limiter les frais.

Je ne comprends pas non plus le poste « Actes à prévoir » +407 euros et ineret à prévoir + 15 euros

Ce qu'il faut savoir aussi, j'ai mon livret A pour la somme de 3500 euros qui est bloqué depuis le mois de juillet 09 , et ma CB est bloquée depuis une semaine.....

Je dois rajouter que j'ai fait opposition, car mon adversaire me devait de l'argent également, ce que le tribunal a reconnu.

Je suis d'accord pour payer, puisque le tribunal m'a donné tort, mais je voudrais limiter les frais.

Merci de me répondre rapidement, je suis complètement bloquée financièrement

Par **jeetendra**, le 18/11/2009 à 10:01

Bonjour, il y a malheureusement un jugement vous condamnant à payer votre adversaire, les frais divers sont justifiés, y compris les frais d'huissier (frais de poursuite), à part régler ce qui

est du et obtenir le déblocage des saisies bancaires je ne vois pas comment vous pourrez faire autrement, "pendant ce temps les frais augmentent", courage à vous, cordialement.